

**Assemblée générale**

Distr. générale
13 mai 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 21 c) de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et autres :
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Conseil de l'Europe****Lettre datée du 9 mai 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la cent dixième session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Vilnius les 2 et 3 mai 2002 sous la présidence de M. Antanas Valionis, Ministre des affaires étrangères de la République de Lituanie. Au cours de cette session, les ministres ont fait porter l'essentiel de leurs débats sur la question de l'action internationale contre le terrorisme et celle de la contribution du Conseil de l'Europe à cette lutte. Ils ont également accordé une grande importance à la nécessité de la coopération régionale.

Vous trouverez ci-joint le texte du communiqué de la cent dixième session du Comité des ministres (annexe I), de la Déclaration de Vilnius sur la coopération régionale (annexe II) et des conclusions de la présidence du Comité (annexe III). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 21 c) de l'ordre du jour (Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République de Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gediminas Šerkšnys



**Annexe I à la lettre datée du 9 mai 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Communiqué de la cent dixième session du Comité des ministres
(tenue à Vilnius le 3 mai 2002)**

**Annexe II à la lettre datée du 9 mai 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Vilnius sur la coopération régionale
et la consolidation de la stabilité démocratique
dans la Grande Europe**

**Annexe III à la lettre datée du 9 mai 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conclusions de la présidence
